



Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail



Célébrée le 28 avril, la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail** promeut la prévention des accidents et maladies professionnels

dans le monde entier. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation visant à centrer l'attention internationale sur l'ampleur du problème et à démontrer en quoi la promotion et la création d'une **culture de la sécurité et de la santé** peuvent contribuer à réduire le nombre de décès et de blessures d'origine professionnelle.

Le 28 avril marque également la **Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail**, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical. Le but de cette journée est de rendre hommage aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles en organisant à cette date des mobilisations et campagnes de sensibilisation aux quatre coins de la planète.

Chiffres accidents du travail en France (2022-CNAM)



Chaque jour, 2 personnes meurent au travail et plus de 100 sont blessées gravement.

En 2022, au niveau national, près de **565 000 accidents du travail** ont été déclarés et **789 décès** sont à déplorer (cf. [site ministère du travail](https://www.mistral.fr/)).

Chiffres accidents du travail en Nouvelle-Aquitaine (2019-DARES)



1 accident
mortel **tous**
les 3 jours
et demi

108 décès



Accident
du travail

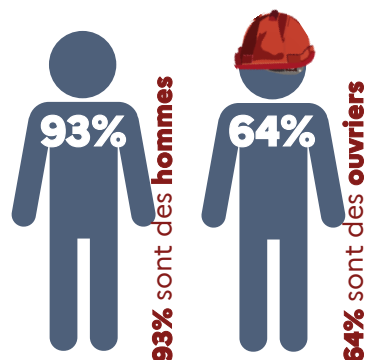


Accident
de trajet



Secteur de la **construction**
le plus touché

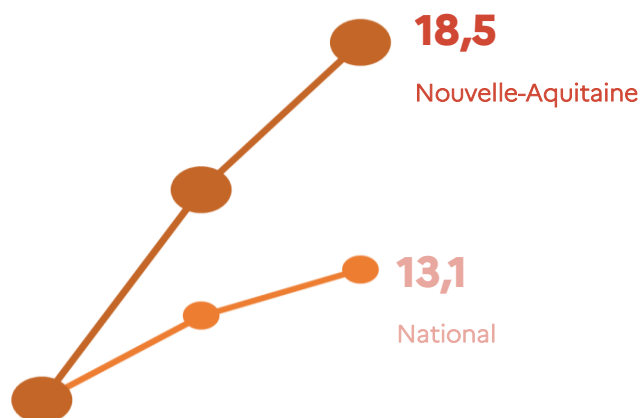
Les **plus de 50 ans**
et les **intérimaires**
sont les plus
concernés
par un décès
dû à un
accident du travail



Autres accidents du travail

Des accidents du travail
en Nouvelle-Aquitaine
plus graves qu'au niveau
national

Indice
de
gravité



Plus d'infos sur le [site de la DREETS Nouvelle-Aquitaine](#)

Pour agir contre cette sinistralité trop importante, des actions :

Lancement d'une [campagne d'action du système d'inspection du travail sur les accidents du travail en 2024](#)

Face à cette sinistralité qui demeure trop importante, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités poursuit son engagement dans la **lutte contre** les accidents du travail.

En 2024, une campagne nationale d'action visera à inciter les employeurs à tirer les conséquences des accidents du travail qui se produisent dans leurs entreprises et à respecter leurs obligations en la matière. **Les secteurs ciblés sont :**



BTP



Transport routier
(*marchandise
et messagerie*)



Travaux forestiers
et aménagement
paysager



Hébergement social
et médical

Les contrôles porteront plus particulièrement sur certaines obligations de l'employeur, celles de :

- Procéder à une nouvelle évaluation des risques pour donner suite à la survenance d'un accident du travail et mettre en œuvre des mesures de prévention permettant d'en éviter la réitération.
- Associer les représentants du personnel dans cette démarche.
- Faire bénéficier le salarié victime d'un accident du travail d'une surveillance médicale et d'un accompagnement pour son maintien dans l'emploi.



Coconstruit avec les partenaires sociaux et les acteurs de la santé au travail de la région (CARSAT, OPPBTP, MSA, Services de Prévention et de Santé au Travail, Presanse, l'ARACT, etc.), ce plan permet de réunir les forces vives de la prévention en région autour d'objectifs communs.

Ce plan quinquennal, publié en juillet 2022, fait de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels son fil d'Ariane et met en place différentes actions concrètes visant à prévenir ces accidents.



Prév'en main

Parce que les jeunes sont surexposés aux risques et sont les travailleurs de demain, la DREETS Nouvelle-Aquitaine et la CARSAT Centre Ouest lancent une expérimentation inédite à destination des très jeunes, dans le cadre du groupe de travail du PRST 4 dédié à la culture de prévention et au document unique d'évaluation des risques.

Persuadés que la sensibilisation des jeunes dès le plus jeune âge est un vecteur pour diffuser une culture de prévention des risques professionnels auprès de ce public, un partenariat innovant a été initié avec l'association L'Outil en Main 87. Cette association fait découvrir les métiers de manuels, patrimoniaux et d'arts à des jeunes de 9 à 14 ans, les mercredis après-midi, accompagnés de gens de métiers bénévoles retraités.

L'action Prév'en main propose d'expérimenter de manière ludique l'acquisition, par ces jeunes, de réflexes de prévention, en parallèle et en lien avec le parcours proposé par l'association L'Outil en Main 87. Pour cela, [une application](#) a été créée pour ces jeunes, en leur proposant des vidéos de sensibilisation, des défis et des jeux.



Enquête à destination des membres des CSE

Le groupe de travail dédié au dialogue social et au paritarisme en santé au travail lance une enquête à destination des membres des CSE.

En effet, les CSE disposent de nombreuses missions et prérogatives, dont celles portant sur la santé au travail. Ils ont donc un rôle à jouer en matière d'accidents du travail.

Cette enquête vise à faire un état des lieux des pratiques et des besoins des membres des CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, à identifier des éventuels besoins pour proposer des actions utiles aux membres des CSE par la suite.

A ce stade, l'enquête vise les CSE situés dans les départements 17, 47 et 87.

En savoir plus sur le [site de la DREETS Nouvelle-Aquitaine](#)

